



Riche de ses 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 25 322 habitants.



Chef électricien

Service des travaux publics et du génie

(Poste permanent à temps plein)

Nature de la fonction

Sous l'autorité du contremaître - infrastructures, le titulaire du poste installe, entretient et répare les systèmes électriques, électromécaniques et électroniques des immeubles et parcs municipaux, des feux de circulation, de l'éclairage de rue, d'appareillage électrique, de systèmes d'alarmes, de réseaux de communication, de ventilation, de climatisation, de chauffage, etc., ceci, conformément aux règles et normes du métier en vigueur. Il agit également comme chef d'équipe afin de coordonner certains travaux et participer à la planification, à l'organisation et au suivi de son secteur d'activité.

Qualifications et exigences

- Diplôme d'études professionnelles en électricité
- Minimum de cinq (5) ans d'expérience dans un poste similaire (expérience en milieu municipal un atout)
- Certificat de compétence-compagnon électricien, délivré par la Commission de la construction du Québec
- Licence de constructeur-proprétaire pour les travaux d'électricité, délivrée par la Régie du bâtiment du Québec
- Permis de conduire valide classe 3
- Attestation de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (atout)
- Expérience en conduite d'un camion-nacelle (atout)
- Habileté à lire et à interpréter les plans et devis électriques
- Capacité à planifier, organiser et effectuer le suivi de son secteur d'activité, à travailler en hauteur et à travailler en équipe
- Capacité à se maintenir à jour au niveau des procédés, des normes, des nouveaux produits et de la nouvelle technologie, ainsi qu'à respecter les politiques, lois et procédures telles que : Santé et sécurité au travail, achats, etc.

Salaires et conditions de travail

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Le salaire horaire est de 28,46 \$ à 33,48 \$ selon l'expérience.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le mardi 21 août 2018.

par courriel : emploi@ville.laprairie.qc.ca
par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bur. 400, La Prairie (Québec) J5R 5H6
par télécopieur : 450 444-6636

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.

La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.